



Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Règlement Graphique Boissy-aux-Cailles

PLU arrêté le 27 juin 2024



Version du 06-06-2024



Prescriptions graphiques

- Mare et mouillère (L151-23)
- Alignement d'arbres protégé (L151-23)
- Haies (L151-23)
- Espace boisé classé (L113-1)
- Espace vert protégé aménageable (L-151-19)
- Haies (L-151-23)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Bandes de protection des lisières boisées

Éléments de contexte

- SUP Forêt de protection
- Loi Barnier (zone inconstructible)
- Parcelles
- Bâtiments

Zonage

- A
- Ap
- N
- Ne
- Nj
- UAv

